



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 février 2012**

Délibération n° 2012-2760

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vénissieux**

objet : **Opération de réhabilitation et d'extension de la déchèterie - Demande de subvention auprès de la Ville**

service : **Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 février 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 février 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, MM. Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. David G.), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Frih (pouvoir à M. Brillard), M. Appell (pouvoir à M. Darne JC.), Mme Benelkadi, MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Corazzol (pouvoir à M. Longueval), Flaconnèche (pouvoir à M. Goux), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Mme Levy (pouvoir à M. Havard), M. Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Ferraro), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra, M. Turcas (pouvoir à Mme Dagorne).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Dumas, Genin, Giordano, Justet, Louis.

Séance publique du 13 février 2012**Délibération n° 2012-2760**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Vénissieux

objet : **Opération de réhabilitation et d'extension de la déchèterie - Demande de subvention auprès de la Ville**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lors du démarrage de l'opération de construction de la déchèterie de Vénissieux en 1992, la Ville a demandé à la Communauté urbaine de Lyon un complément de programme pour l'intégration de 2 quais de déchargement nécessaires au traitement des déchets végétaux de son service espaces verts.

Une convention a été signée entre la Ville de Vénissieux et la Communauté urbaine pour la participation financière à l'investissement et au fonctionnement de cette déchèterie.

Cette convention a prévu la cession gratuite par la Ville de Vénissieux à la Communauté urbaine d'un tènement de 4 110 mètres carrés et une participation financière à l'investissement de la déchèterie au prorata du nombre de quais complémentaires.

La déchèterie de la rue Jean Moulin a, dans son ensemble, été ouverte au public en 1995. Depuis cette date, son activité n'a cessé de croître en volumes traités et en diversification de nature de déchets.

La vétusté et l'exiguïté actuelles de cette déchèterie sont source d'un certain nombre de dysfonctionnements.

L'augmentation du niveau de tri imposé par la législation conduit également à un manque de quais au regard des différents déchets à trier.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite mettre en place l'organisation d'une opération de réhabilitation - extension de la présente déchèterie.

Cette opération consiste en :

- la réhabilitation de la déchèterie existante et son agrandissement jusqu'à 10 quais pour l'amélioration de l'exploitation de celle-ci,

- la construction, en remplacement des 2 quais utilisés pour l'agrandissement de la déchèterie communautaire, de 2 quais affectés à la Ville de Vénissieux sur un terrain limitrophe, propriété de la Communauté urbaine. Cette extension permettra également de séparer physiquement les activités propres à la déchèterie communautaire de celles des services municipaux.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) de la Communauté urbaine.

La participation financière de la Ville de Vénissieux s'élèvera à 170 000 € et se fera en 2 versements :

- 50 % au commencement des travaux (à la production de l'ordre de service de démarrage des travaux),
- 50 % à la réception de l'ouvrage (à la production du procès-verbal de réception des travaux).

A la réception des travaux, il sera procédé à une régularisation foncière : la Communauté urbaine donnera par bail emphytéotique pour une durée de 18 ans, l'assiette foncière de l'extension à détacher de la parcelle communautaire cadastrée E 1970. Ce bail emphytéotique sera conclu à titre gratuit, en contrepartie de la cession gratuite à la Communauté urbaine des parcelles communales correspondant à la voirie d'accès de la déchèterie et à une partie de trottoir de l'avenue Jean Moulin ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Ville de Vénissieux une subvention d'équipement d'un montant de 170 000 € dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de la déchèterie,

b) - accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

2° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P25 - Déchets à individualiser sur l'opération n° 1314.

3° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 132 41 - fonction 812 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 85 000 € en 2012 et 85 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 février 2012.